

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 960

16 mai 2006

SOMMAIRE

3 I Finance S.A., Luxembourg	46047	Heerburg Finance S.A., Luxembourg	46056
Andracord Holding S.A., Luxembourg	46073	Hollerich Investment Holding S.A., Luxembourg	46066
Ariana Holding S.A., Luxembourg	46078	Immo AQ S.A., Aspelt	46061
Asian Capital Holdings Fund, Sicaf, Luxembourg	46056	ING (L) Renta Fund II, Sicav, Luxembourg	46068
Athos Finance S.A., Luxembourg	46080	Ingenium, Sicav, Luxembourg	46074
Aviely S.A., Luxembourg	46063	Ingrema S.A., Luxembourg	46055
Avimmo S.A., Luxembourg	46074	Inspect Holding S.A., Luxembourg	46059
Bios S.A., Luxembourg	46059	Invicta Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	46053
Capital Gestion, Sicav, Luxembourg	46079	J. Van Breda Beheersfonds, Sicav, Luxembourg	46062
Cegelix S.A., Diekirch	46046	Jef Financière S.A., Luxembourg	46055
Ceylon S.A.H., Luxembourg	46062	Jefferies Umbrella Fund, Luxembourg	46073
CIC/CIAL CH Fund, Sicav, Luxembourg	46077	Jordanus Holding S.A., Luxembourg	46060
Corolla Holding S.A., Luxembourg	46080	Klammer Investments S.A., Luxembourg	46038
(The) Cronos Group S.A.H., Luxembourg	46063	Klinengo S.A., Luxembourg	46061
DIDATA, Dimension Data Luxembourg S.A., Luxembourg	46035	Lauza S.A., Luxembourg	46078
DIDATA, Dimension Data Luxembourg S.A., Luxembourg	46037	Logiciel Graphics S.A., Luxembourg	46065
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg	46065	Lommsave S.A.H., Luxembourg	46068
dit-Rendite Extra	46037	Lorica S.A.H., Luxembourg	46060
Ekab S.A., Luxembourg	46058	Lowlands Holding S.A., Luxembourg	46064
Emolife Holding S.A., Luxembourg	46034	LS Alloys S.A., Steinfort	46075
Euro Real Estate S.A., Luxembourg	46071	Luxembourg Investments Holding S.A., Luxembourg	46066
Euroconsortium de Gestion S.A.H., Luxembourg	46079	Mavica Investments S.A., Luxembourg	46061
European Capital Holdings, Sicav, Luxembourg	46067	Melodium S.A., Luxembourg	46054
Fin Metech Holdings S.A.	46075	Miracema S.A.H., Luxembourg	46080
Fin Team Holdings S.A.	46076	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	46076
Financière d'Evry S.A.H., Luxembourg	46077	Neutral Holding S.A., Luxembourg	46066
Financière du Fruit S.A., Luxembourg	46054	NN Participations Holding S.A., Luxembourg	46038
Financière Participations S.A., Luxembourg	46069	Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	46047
Finaxos S.A., Luxembourg	46054	Novomir S.A.H., Luxembourg	46056
Floralie S.A.H., Luxembourg	46062	Olajterv International S.A., Luxembourg	46041
Four Sixteen Holding S.A., Luxembourg	46072	Omnium de Participations S.A.H., Luxembourg	46070
G.M.I. S.A., General Maintenance Industrielle, Bergem	46037	One Capital Holding S.A., Luxembourg	46065
Gallion International Holding S.A., Luxembourg	46072	Orestes Holding S.A., Luxembourg	46061
Gay Time Ltd, Luxembourg	46070	Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg	46059
Goldwell Holding S.A., Luxembourg	46079	Parax S.A.H., Luxembourg	46078
Great American Europe S.A., Luxembourg	46071	Phocea S.A.H., Luxembourg	46060
Heco S.A.H., Luxembourg	46058		

Pinus S.A., Luxembourg	46079	Telsi S.A., Luxembourg	46067
Portfolio Multi-Manager Fund, Sicav, Luxembourg	46055	Tizzano S.A.H., Luxembourg	46071
Rockinvest S.A., Luxembourg	46054	Tromed S.A., Luxembourg	46064
Rofa S.A., Luxembourg	46069	Ulrika S.A.H., Luxembourg	46070
S.S.V. Holding S.A., Luxembourg	46075	Umafil Holding S.A., Luxembourg	46050
SEB Fund Services S.A., Luxembourg	46050	Universal Invest, Sicav, Luxembourg	46057
SEB Fund Services S.A., Luxembourg	46053	Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	46057
Sinagua S.A.H., Luxembourg	46059	Varama Investment S.A., Luxembourg	46076
Société Financière d'Octobre S.A.H., Luxembourg	46068	Varolux Participations S.A., Luxembourg	46073
Sofinlux International S.A., Luxembourg	46070	Vaviel S.A., Luxembourg	46063
Sonesta S.A., Luxembourg	46058	Viburno S.A., Luxembourg	46056
South Coast Real Estate S.A., Luxembourg	46072	Vivalux S.A.H., Luxembourg	46074
Stevan S.A., Luxembourg	46072	Woodlander Project S.A., Luxembourg	46062
Suprimo Invest S.A.H., Luxembourg	46065	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	46077
TDAFC (Luxembourg) S.A., Luxembourg	46037	Zin S.A.H., Luxembourg	46077

EMOLIFE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 76.917.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Anna Claudia Leonardi, demeurant à I-Fiumicino (Rome), Via Follonica 8, ici représentée par la société de droit panaméen GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à I-Rome, le 18 janvier 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC. est représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding EMOLIFE HOLDING S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 881 du 9 décembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 76.917.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que Madame Anna Claudia Leonardi, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société EMOLIFE HOLDING S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Madame Anna Claudia Leonardi, prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société EMOLIFE HOLDING S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

E. Schlessler.

(022119/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**DIDATA, DIMENSION DATA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
(anc. COMMUNICATION AND TECHNOLOGY S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.810.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société DIMENSION DATA LUXEMBOURG (la «Société»), une «société anonyme» luxembourgeoise, ayant son siège social établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 22 avril 1993, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.810.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre de titres qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de telle sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires de la Société ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 1.469.013,31 EUR (un million quatre cent soixante neuf mille treize euros et trente et un centimes) pour le porter de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre vingt six Euros et soixante-neuf centimes) à la somme de 1.500.000,- EUR (un million cinq cent mille euros) par l'incorporation d'une partie de ses réserves disponibles et par voie d'augmentation de la valeur nominale de chacune des actions de la Société pour les porter d'une valeur nominale de 24,78 EUR (vingt quatre euros et soixante dix-huit centimes) à 1.200,- EUR (mille deux cent euros);

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le nouveau capital social suite à la résolution précédente;

4. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

5. Modification de l'article 7 des statuts de la Société;

6. Modification de l'article 13 des statuts de la Société;

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir une convocation préalable à cette assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.469.013,31 EUR (un million quatre cent soixante neuf mille treize euros et trente et un centimes) pour le porter de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante-neuf centimes) à la somme de 1.500.000,- EUR (un million cinq cent mille euros) par l'incorporation d'une partie de ses réserves disponibles et par voie d'augmentation de la valeur nominale de chacune des actions de la Société pour les porter d'une valeur nominale de 24,78 EUR (vingt quatre euros et soixante dix-huit centimes) à 1.200,- EUR (mille deux cent euros) (l'«Augmentation de Capital»).

La preuve de l'existence de ces réserves disponibles a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration signée par les administrateurs (la «Déclaration») de la Société, en date du 12 juillet 2005, certifiant que les réserves disponibles de la Société d'un montant de 4.900.594,03 EUR (quatre millions neuf cent milles cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et trois cents) telles que mentionnées dans les derniers comptes annuels de la Société approuvés en date du 30 septembre 2004, sont toujours disponibles et existent à la date de la Déclaration et que le montant de 1.469.013,31 EUR (un million quatre cent soixante-neuf mille treize euros et trente et un centimes) peut être incorporé dans le capital social de la Société. La Déclaration ainsi qu'une copie des derniers comptes annuels approuvés de la Société seront annexées aux présentes afin d'être enregistrées avec l'acte.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Augmentation de Capital étant pleinement réalisée, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.500.000,- EUR (un million cinq cent mille euros), divisé en 1.250 actions ayant une valeur nominale de 1.200,- EUR (mille deux cent euros) chacune.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DIMENSION DATA LUXEMBOURG.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Cinquième résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une convocation à une réunion du conseil d'administration sera donnée à chacun des administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date fixée pour cette réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration.

Cette convocation peut être adressée à chaque administrateur oralement ou par écrit, par lettre, fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Tout administrateur peut valablement renoncer aux formalités de convocation oralement ou par le consentement écrit ou par lettre, fax, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de d'administration.

Un conseil d'administration ne sera valablement tenu que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement adoptées à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Tout administrateur peut désigner par écrit ou par lettre, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié un autre administrateur pour le représenter lors d'une réunion du conseil d'administration.

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Tout administrateur est réputé assister à une réunion du conseil d'administration s'il participe par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer ensemble à un même moment.

La participation à une réunion du conseil d'administration par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation physique et en personne.»

Sixième résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

La convocation aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires est faite par le conseil d'administration ou encore conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toute convocation devra être donnée au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'assemblée générale et devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée générale.

Cette convocation peut être donnée à chaque actionnaire oralement ou par écrit ou par lettre, fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par lettre, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être actionnaire.

L'assemblée générale délibère aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de son Augmentation de Capital, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 41, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

J. Elvinger.

(031356/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

DIDATA, DIMENSION DATA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.810.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38798 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031357/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

DIT-RENDITE EXTRA, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 24. Mai 2006 geänderte Verwaltungsreglement des Sondervermögens DIT-RENDITE EXTRA, das von der ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 2. Mai 2006 unter der Referenz LSO-BQ00175 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

(040472//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

TDAFC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 94.604.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 847 du 19 août 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n° 471 du 20 mai 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TDAFC (LUXEMBOURG) S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(018427/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

G.M.I. S.A., GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 87.695.

Monsieur Salah Sadouki démissionne de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018458//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

46038

NN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 76.825.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs et du Commissaire aux comptes à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
NN PARTICIPATIONS HOLDING S

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017912//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

KLAMMER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 115.319.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 mars 2006, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de KLAMMER INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de novembre à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions	2
Total: trois mille cent actions.	<u>3.100</u>

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparantes, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Antonelli, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 avril 2006, vol. 362, fol. 2, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2006.

H. Beck.

(032224/201/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

OLAJTERV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 115.320.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of March.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252, hereby represented by Mrs. Elodie Mantilaro, private employee, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal on March 28th, 2006, which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

2.- The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 72.257, hereby represented by one of its managers, namely Mrs. Elodie Mantilaro, prenamed, authorized to bind the company by her sole signature.

These appearing parties, represented as aforesaid, have requested the notary to inscribe, as follows the articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of OLAJTERV INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participation's, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at six hundred thirty-one thousand euro (EUR 631,000.-), divided in sixty-three thousand one hundred (63,100) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to two million euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors, composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held at the registered office or any other place as may be specified in the convening notices, on the second Thursday of November at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocations of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of July and shall terminate on the thirtieth of June of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortisations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve: this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General dispositions

Art. 17. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and the Law of 31 July 1929 on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of June 2006.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2006.

Subscription

The articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, sixty-three thousand ninety-eight shares	63.098
2.- The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, two shares	2
Total: sixty-three thousand one hundred shares	63.100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of six hundred thirty-one thousand euro (EUR 631,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about eight thousand one hundred fifty Euro (EUR 8,150.-).

Extraordinary general meeting

The above named parties, represented as aforesaid, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

b) Mr Patrice Yande, private employee, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

c) The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 72.257.

d) Mr Johannes Hohenbühel, lawyer, residing in A-6067 Absam, Dörferstrasse 11.

3) Has been appointed statutory auditor:

The public limited company TRUSTAUDIT S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 73.125.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

6) The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 mars 2006,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir Madame Elodie Mantilaro, prénommée, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de OLAJTERV INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent trente-et-un mille euros (EUR 631.000,-), représenté par soixante-trois mille cent (63.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice d'une décision à prendre, quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration, en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de novembre à 10.00 heures au siège de la société ou tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ladite réserve avait été entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

46046

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, soixante-trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	63.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, deux actions	2
Total: soixante-trois mille cent actions	63.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de six cent trente-et-un mille euros (EUR 631.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit mille cent cinquante Euros (EUR 8.150,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

d) Monsieur Johannes Hohenbühel, avocat, demeurant à A-6067 Absam, Dörferstrasse 11.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 avril 2006, vol. 362, fol. 2, case 1. – Reçu 6.310 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2006.

H. Beck.

(032225/201/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

CEGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 94.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 14 février 2006, réf. DSO-BN00096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 février 2006.

Signature.

(917030/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 février 2006.

NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 102.612.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs et du Commissaire aux comptes à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017915//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

3 I FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 115.880.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, prénomné, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de 3 I FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de novembre à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, trois cent huit actions	308
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions.	2
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 avril 2006, vol. 362, fol. 6, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2006.

H. Beck.

(038753/201/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

UMAFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16 avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 79.724.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.

- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société,

est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs et du Commissaire aux comptes à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

UMAFIL HOLDING S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017924//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

SEB FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 44.726.

—
In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of April,

Before Us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company SEB FUND SERVICES S.A. (hereafter «the Company»), having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

The Company is registered in the Register of Commerce and Companies in Luxemburg under the number B 44.726.

The Company was incorporated under the name of SEB LUX ADVISORY COMPANY S.A. by a deed of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, on 2nd August 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter «Mémorial C») number 488 from 18th October 1993.

The articles of incorporation were amended for the first time on 9th August 1994 before Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg. The deed was published in the Mémorial C, number 492 from 29th November 1994.

The articles of incorporation were further amended for a second time on 15th September 1999 before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher. The deed was published in the Mémorial C, number 900 from 27th November 1999.

A further modification was done on 22nd October 2004 before the same notary which was published in the Mémorial C, number 1156 from 16th November 2004. This deed includes the change of the denomination into SEB FUND SERVICES S.A. and the general restatement of the articles of incorporation.

The last amendment took place before the same notary on 23rd March 2005 which was published in the Mémorial C, number 774 from 3rd August 2005.

The meeting is opened at 3.30 p.m. by Mr Johan Lindberg, Head of SEB FUND SERVICES S.A., with professional address at 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints Mrs Linda Rudewig, Head of legal and compliance control of SEB FUND SERVICES S.A., with professional address at 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, as Secretary.

The meeting elects Mr Martin Rausch, legal counsel of SEB FUND SERVICES S.A., with professional address at 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, as Scrutineer.

The shareholders present or represented at the meeting, as well as the number of shares held by them are entered in an attendance list prepared by the persons conducting the meeting, which was signed by the shareholders and proxy holders present.

This list as well as the proxies signed by the persons conducting the meeting and the notary ne varietur are attached to this deed and will be registered together.

The Chairman declares and requests the notary to record:

I. That the present meeting was convened by notices sent to all the shareholders by registered mail on April 18, 2006, evidence of which was given to the meeting. It appears from the attendance list that the one thousand and two hundred (1,200) shares without nominal value, which constitute the total share capital of the Company and which amounts to one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) are duly represented at the meeting.

The meeting is therefore able to discuss and decide on all items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Deliberation in accordance with article 100 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies
2. Increase of capital of two million euro (EUR 2,000,000.-)
3. Decrease of capital to absorb the total loss of EUR - 1,640,057.49 as of February 28, 2006
4. Modification of article 5, first paragraph, of the articles of incorporation

Art. 5. Corporate capital. The corporate capital is set at one million eight hundred fifty-nine thousand nine hundred forty-two euro and fifty-one cent (EUR 1,859,942.51) consisting of one thousand two hundred (1,200) shares without a nominal value. The shares are fully paid up.

5. Miscellaneous.

After accepting the explanations from the Chairman and stating that the meeting was duly constituted the general meeting discussed each item and took the following unanimous resolutions.

First resolution

After having considered the loss of more than three quarters of the Company's corporate capital, the meeting decides, in accordance with article 100 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, not to dissolve the Company.

Second resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by two million euro (EUR 2,000,000.-) in order to bring it from its current level of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) to an amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000), this without the issuance of new shares.

The capital increase is contributed in its entirety by SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (publ), having its registered office in SE-10640 Stockholm, Sweden; the number of shares held by the respective shareholders will however remain unchanged.

The shares are fully paid up in cash through a deposit of two million euro (EUR 2,000,000.-) in one of the Company's bank accounts, proof of it being given to the notary who expressly certifies it.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the corporate capital by an amount of one million six hundred forty thousand fifty-seven Euro and forty-nine Cent (EUR 1,640,057.49) from its present amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) to one million eight hundred fifty-nine thousand nine hundred forty-two euro and fifty-one cent (EUR 1,859,942.51) by absorbing the total loss of one million six hundred forty thousand fifty-seven Euro and forty-nine Cent (EUR 1,640,057.49), as of February 28, 2006.

Fourth resolution

In accordance with the above taken resolutions, article 5, first paragraph, is hereby modified as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at one million eight hundred fifty-nine thousand nine hundred forty-two euro and fifty-one cent (EUR 1,859,942.51) consisting of one thousand two hundred (1,200) shares without a nominal value. The shares are fully paid up».

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed by the Chairman at ...

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg-City on the date at the beginning thereof.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung der Urkunde:

Im Jahre zweitausendsechs, am siebenundzwanzigsten April.

Vor Maître Joseph Gloden, Notar mit Amtssitz in Grevenmacher, (Grossherzogtum Luxemburg),

Sind die Aktionäre zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft SEB FUND SERVICES S.A. (hiernach «die Gesellschaft»), mit Sitz in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, zusammengetreten.

Die Gesellschaft ist beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 44.726 eingetragen.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung SEB LUX ADVISORY COMPANY S.A. gemäß Urkunde vom 2. August 1993 des Notars Marc Elter mit Amtssitz in Luxemburg. Diese Urkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hiernach «Mémorial C») Nummer 488 vom 18. Oktober 1993 veröffentlicht.

Die Satzung wurde zum ersten Mal am 9. August 1994 vor dem Notar Marc Elter mit Amtssitz in Luxemburg abgeändert. Diese Urkunde wurde im Mémorial C, Nummer 492 vom 29. November 1994 veröffentlicht.

Die Satzung wurde zum zweiten Mal am 15. September 1999 vor dem Notar Joseph Gloden mit Amtssitz in Grevenmacher abgeändert. Diese Urkunde wurde im Mémorial C, Nummer 900 vom 27. November 1999 veröffentlicht.

Eine weitere Abänderung wurde am 22. Oktober 2004 vor demselben Notar beschlossen und wurde am 16. November 2004 im Mémorial C, Nummer 1156 veröffentlicht. Diese Urkunde enthält die Änderung des Namens in SEB FUND SERVICES S.A. und die integrale Satzungsänderung.

Die letzte Abänderung erfolgte am 23. März 2005 vor demselben Notar und wurde am 3. August 2005 im Mémorial C, Nummer 774 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 15.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Johan Lindberg, Head der SEB FUND SERVICES S.A., mit Berufsadresse in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Linda Rudewig, Head of legal and compliance control der SEB FUND SERVICES S.A., mit Berufsadresse in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, zur Schriftführerin der Versammlung.

Die Versammlung beruft Herrn Martin Rausch, legal counsel der SEB FUND SERVICES S.A., mit Berufsadresse in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, zum Stimmzähler.

Die bei der gegenwärtigen Hauptversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien wurden auf einer von der Versammlungsleitung angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von der Versammlungsleitung und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit dieser eingetragen zu werden.

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar, diese zu beurkunden:

I. Die gegenwärtige Versammlung wurde einberufen durch eingeschriebenen Brief vom 18. April 2006 an alle Aktionäre; der Nachweis wurde der Versammlung erbracht. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass die eintausendzweihundert (1.200) Aktien ohne Nennwert, die das gesamte Stammkapital von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) darstellen, vollständig bei dieser Hauptversammlung vertreten sind.

Diese ist infolgedessen ermächtigt, alle Punkte der Tagesordnung zu erörtern und über alle Punkte abzustimmen.

II. Die Tagesordnung der gegenwärtigen Versammlung sieht folgendes vor:

1. Beschlussfassung im Einklang mit Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften
2. Kapitalerhöhung von EUR 2.000.000,-.
3. Herabsetzung des Kapitals, um einen Totalverlust zum 28. Februar 2006 von EUR 1.640.057,49 zu absorbieren.
4. Änderung des Artikels 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt

«**Art. 5. Aktienkapital.** Das Aktienkapital beträgt eine Million achthundertneunundfünfzigtausend neuhundertzweiundvierzig Euro einundfünfzig Cent (EUR 1.859.942,51), eingeteilt in eintausendzweihundert (1.200) Aktien ohne Nennwert. Alle Aktien sind voll eingezahlt.

5. Verschiedenes

Nachdem die Hauptversammlung den Erklärungen des Vorsitzenden zugestimmt und ihre rechtmäßige Zusammensetzung festgestellt hat, hat sie nach Besprechung der einzelnen Punkte diese einstimmig angenommen und folgende gefasst:

Erster Beschluss

Nachdem der Verlust des Gesellschaftskapitals von mehr als drei Vierteln zur Kenntnis genommen wurde, beschließt die Hauptversammlung im Einklang mit Artikel 100 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, die Gesellschaft nicht aufzulösen.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt eine Erhöhung des Aktienkapitals um zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-), um das Kapital von derzeit einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) auf drei Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 3.500.000,-) zu erhöhen, und zwar ohne Ausgabe neuer Aktien.

Die gesamte Kapitalerhöhung wird von Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ), mit Sitz in SE-10640 Stockholm, Sweden, gezeichnet; die Anzahl der Aktien, die vom jeweiligen Aktionär gehalten wird, bleibt jedoch unverändert.

Die Aktien sind voll eingezahlt mittels Einzahlung in bar von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) auf ein Bankkonto der Gesellschaft; der Nachweis wird dem Notar erbracht, der diesen eindeutig bestätigt.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt eine Herabsetzung des Aktienkapitals um eine Million sechshundertvierzigtausend-siebenundfünfzig Euro neunundvierzig Cent (EUR 1.640.057,49) um dasselbe von seinem jetzigen Stand von drei Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 3.500.000,-) auf den Betrag von einer Million achthundertneunundfünfzigtausend-neunhundert-zweiundvierzig Euro einundfünfzig Cent (EUR 1.859.942,51) herabzusetzen durch Absorbieren des Totalverlustes zum 28. Februar 2006 von einer Million sechshundertvierzigtausendsiebenundfünfzig Euro neunundvierzig Cent (EUR 1.640.057,49).

Vierter Beschluss

Im Einklang mit den vorhergehenden Beschlüssen wird Absatz 1 des Artikels 5 wie folgt geändert:

«**Art. 5. Aktienkapital.** Das Aktienkapital beträgt eine Million achthundertneunundfünfzigtausendneunhundert-zweiundvierzig Euro einundfünfzig Cent (EUR 1.859.942,51), eingeteilt in eintausendzweihundert (1.200) Aktien ohne Nennwert. Alle Aktien sind voll eingezahlt».

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schließt der Vorsitzende die Versammlung um ...

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache kennt und spricht, erklärt dass auf Ersuch der Komparenten gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Ersuch derselben Komparenten wurde festgelegt, dass im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg-Stadt, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. Lindberg, L. Rudewig, M. Rausch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2006, vol. 533, fol. 69, case 12. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum zwecks Veröffentlichung im Handelsregister von Luxemburg.

Grevenmacher, 8. Mai 2006.

J. Gloden.

(040800/213/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

SEB FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 44.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(040802/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

INVICTA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Origer.

R. C. Luxembourg B 73.397.

DISSOLUTION

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale des Actionnaires réunis à Luxembourg le 19 décembre 2005

Il résulte du procès-verbal des résolutions de rassemblée générale extraordinaire de la société que:

- les associés clôture la liquidation volontaire de la Société à la date du présent acte;
- les documents et livres de la Société seront conservés, durant une période de cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la Société à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06175. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017977//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

FINANCIERE DU FRUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.135.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 février 2006

Monsieur Denis Dumont, Directeur de sociétés, demeurant au 10, Chemin du Plan, CH-1094 Belmont-sur-Lausanne (Suisse) est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Laurence Mostade, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Monsieur Denis Dumont sera ratifiée à la prochaine assemblée.

FINANCIERE DU FRUIT S.A.

P. Mestdagh / J.-P. Reiland

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018272/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

ROCKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectations des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01387/000/15)

MELODIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 96.793.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (02063/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FINAXOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 108.014.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 2006 à 11.00 heures au siège avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02231/506/14)

Le Conseil d'Administration.

46055

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.124.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 6 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01447/755/19)

Le Conseil d'Administration.

INGREMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.274.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mardi 6 juin 2006 à 14.00 heures au siège social pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01451/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2006 à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2006.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2006.
4. Election des administrateurs de la société.
5. Réélection de la société DELOITTE S.A. en tant que réviseur de la société.

Les décisions prises par l'assemblée générale ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou par mandataire à l'assemblée générale.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée générale sont invités à faire parvenir les procurations concernées dûment remplies au siège social de la société avant le 14 juin 2006.

Les procurations seront envoyées avec cette convocation aux propriétaires d'actions nominatives mais elles sont également disponibles au siège social.

I (02293/660/23)

Le Conseil d'Administration.

46056

HEERBURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 111.293.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
5. Divers.

I (01967/005/16)

Le Conseil d'Administration.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2006* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01981/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

VIBURNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.278.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le *2 juin 2006* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

I (02060/788/15)

Le Conseil d'Administration.

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.100.

As the quorum of 50% of the shares issued required by law for validly deliberating on the items of the agenda of the Extraordinary General Meeting («EGM») held on 28 April 2006 has not been met, the Shareholders of the Corporation are hereby kindly invited to a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Corporation which will be held before the notary public in Luxembourg on *15 June 2006* at 11.00 am to deliberate and vote on the following Agenda:

A. Agenda to the EGM to be held before notary public:

1. Amendment of the second paragraph of Article 19 of the Articles of Incorporation of the Corporation.
2. Amendment of item (d) of the sixth paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation of the Corporation.

3. Amendment of item (e) of the sixth paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation of the Corporation.
4. Deletion of item (f) of the sixth paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation of the Corporation and renumbering of the remaining items.

A copy of the detailed proposed amendments can be obtained free of charge at the registered office of the Corporation.

The Annual General Meeting of Shareholders («AGM») held on 28 April 2006 could not deliberate on the items of the agenda as the Financial Statements for the fiscal year ended on 31 December 2005 of the Corporation were not finalized on time; the Shareholders of the Corporation are hereby kindly invited to a second

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Corporation which will be held at the registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg on 15 June 2006 at 2.00 pm to deliberate and vote on the following Agenda:

B. Agenda to the AGM to be held under private seal:

1. Report of the Board of Directors for the fiscal year ended on 31 December 2005
2. Report of the Auditor for the fiscal year ended on 31 December 2005
3. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ended on 31 December 2005
4. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 31 December 2005
5. Discharge of the Directors from their duties for the fiscal year ended on 31 December 2005
6. Appointment of the Directors for the period until the next General Shareholders' Meeting deciding on the 2006 Annual Report
7. Re-appointment of DELOITTE S.A., Luxembourg, as statutory Auditor for a period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2007
8. Any other business

Shareholders are advised that there is no quorum requirement for the AGM and for the EGM and that resolutions on each item are passed by a simple majority of the votes cast at the meetings.

Shareholders who will not be able to attend the EGM and/or the AGM may be represented by power of proxy; the form of proxy as well as the Financial Statements for the fiscal year ended on 31 December 2005 are available at the registered office of the Corporation. The form should be duly filled in and returned by fax to +352 24 88 8491 before 14 June 2006 with the original to follow by post to the Corporation at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

I (02487/755/44)

On behalf of the Board of Directors.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.811.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 1^{er} juin 2006 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
6. Divers

I (02061/788/18)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.025.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 7 juin 2006 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02494/755/21)

Le Conseil d'Administration.

EKAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.308.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2006* à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02282/696/14)

Le Conseil d'Administration.

SONESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.222.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *1^{er} juin 2006* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02062/788/16)

Le Conseil d'Administration.

HECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.566.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *6 juin 2006* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02193/755/18)

Le Conseil d'Administration.

46059

BIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 3.055.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le lundi 19 juin 2006 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2005.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

I (02227/000/19)

Le Conseil d'Administration.

SINAGUA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.841.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 1^{er} juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02228/506/15)

Le Conseil d'Administration.

INSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 107.811.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02232/506/14)

Le Conseil d'Administration.

PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.646.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PALMER INVESTMENT FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 6 juin 2006 à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02492/755/21)

Le Conseil d'Administration.

LORICA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.501.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 2006* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02229/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PHOCEA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.838.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 2006* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02230/506/16)

Le Conseil d'Administration.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *6 juin 2006* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02233/755/17)

Le Conseil d'Administration.

46061

KLINENGO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.836.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02280/696/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO AQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5722 Aspelt, 7, Dankebour.
R. C. Luxembourg B 56.745.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2006 à 10.00 heures au siège social à Aspelt, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02281/696/14)

Le Conseil d'Administration.

MAVICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.476.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2006 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02283/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ORESTES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 38.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02371/1031/14)

Le Conseil d'Administration.

WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2006 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02284/696/14)

Le Conseil d'Administration.

CEYLON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02285/696/14)

Le Conseil d'Administration.

FLORALIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.470.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 6 juin 2006 à 16.00 heures au siège avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2005
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02326/000/18)

Le Conseil d'Administration.

J. VAN BRED A BEHEERSFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.971.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2006 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2006.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 2006.
4. Election des administrateurs de la société.
5. Réélection de la société DELOITTE S.A. en tant que réviseur de la société.

Les décisions prises par l'assemblée générale ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou par mandataire à l'assemblée générale.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée générale sont invités à faire parvenir les procurations concernées dûment remplies au siège social de la société avant le 14 juin 2006.

Les procurations seront envoyées avec cette convocation aux propriétaires d'actions nominatives mais elles sont également disponibles au siège social.

I (02294/660/23)

Le Conseil d'Administration.

AVIELY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 104.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02334/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VAVIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 104.701.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02344/755/18)

Le Conseil d'Administration.

THE CRONOS GROUP, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 27.489.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of THE CRONOS GROUP, S.A.H. (the «Company») to be held on 8th June 2006 at 9.00 a.m. at Hôtel Le Royal, 12 boulevard Royal, Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Election of one director to serve a three-year term expiring in 2009.
2. Approval of the declaration of a dividend of seven (7) cents per common share for the second calendar quarter of 2006.
3. Approval of an extension, from December 1, 2006 to December 1, 2007, of the grant of the authority to the Board of Directors to implement a common share repurchase program.
4. Approval of our appointment of DELOITTE S.A. as the Company's independent auditors for the year ending December 31, 2006 for the Company's consolidated accounts and the grant of authorization to the Board of

Directors to fix the compensation of the independent auditors, such appointment to remain in effect until the approval of its successor.

5. Approval of our appointment of FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., as the Company's Luxembourg statutory auditors of the Company's unconsolidated accounts for the year ending December 31, 2006 and the grant of authorization to the Board of Directors to fix the compensation of the Luxembourg statutory auditors, such appointment to remain in effect until the approval of its successor.
6. Approval of the consolidated and unconsolidated financial statements of the Company for the year ended December 31, 2005 and the reports of the Company's Board of Directors, independent auditors (with respect to the consolidated financial statements) and Luxembourg statutory auditors (with respect to the unconsolidated financial statements).
7. Discharge of the directors of the Company pursuant to Article 74 of the Luxembourg Company Law from the execution of their mandate for the year ended December 31, 2005.
8. Discharge of the Luxembourg statutory auditors of the Company pursuant to Article 74 of the Luxembourg Companies Law from the execution of its mandate for the year ended December 31, 2005.
9. Approval of the allocation of the profit/loss reported by the Company for the year ended December 31, 2005.
10. Any other matter properly brought before the shareholders at the annual meeting or any adjournment thereof.

The close of business on April 11, 2006 has been fixed as the record date for determining which shareholders are entitled to notice of the meeting, and any adjournment, postponement, or continuation thereof, and which shareholders are entitled to vote.

The address of the Company's registered office is 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and its telephone number is (352)26.48.36.88. The Company is organized in Luxembourg as a société anonyme holding with registrar number R.C.S. LUX B27.489.

On behalf of the Board of Directors

D. J. Tietz

Chairman of the Board and Chief Executive Officer

I (02493/755/43)

LOWLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1837 Luxembourg, 18, rue Rosemarie Kieffer.

R. C. Luxembourg B 31.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2006 à 15.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur sur le résultat de la liquidation au 31 décembre 2005;
2. Divers.

Adresse pour le dépôt d'actions:

- Intergestion S.à r.l., 18, rue Rosemarie Kieffer, L-1837 Luxembourg
- S.A. CECO, Blakmeers, 35, B-1790 Affligem

Les actions sont à déposer au plus tard cinq jours avant l'assemblée générale.

I (02345/000/16)

Le liquidateur.

TROMED S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.140.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on June 2nd, 2006 at 12.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the report of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous.

I (02370/534/15)

The Board of Directors.

LOGICIEL GRAPHICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 62.022.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2006 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02346/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ONE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.817.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 28 février 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02347/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SUPRIMO INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 58.970.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02372/1031/14)

Le Conseil d'Administration.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année écoulée.

4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 29 mai 2006 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (02488/755/20)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.479.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02389/755/17)

Le Conseil d'Administration.

HOLLERICH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02390/755/17)

Le Conseil d'Administration.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 6 juin 2006 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires.
3. Présentation et approbation du rapport du réviseur d'entreprises.
4. Présentation et approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2005.
5. Divers.

I (02391/000/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.204.

As the quorum of 50% of the shares issued required by law for validly deliberating on the items of the agenda of the Extraordinary General Meeting («EGM») held on 24 April 2006 has not been met, the Shareholders of the Fund are hereby kindly invited to a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Fund which will be held before the notary public in Luxembourg on 15 June 2006 at 11.30 am to deliberate and vote on the following Agenda:

A. Agenda to the EGM to be held before notary public:

1. Amendment of paragraph 3 of Article 3, paragraph 3 of Article 5, the first sentence of the ninth paragraph of Article 7, the first sentence of Article 27, paragraph 3 of Article 30 and Article 32 of the Articles of Incorporation of the Fund.
2. Amendment of paragraphs 2 and 5 of Article 5, item c) 3 of the second paragraph of Article 8, the first sentence of the second paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation of the Fund.
3. Amendment of item (d) of the fourth paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation of the Fund.
4. Amendment of item (e) of the fourth paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation of the Fund.
5. Deletion of item (f) of the fourth paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation of the Fund.

A copy of the detailed proposed amendments can be obtained free of charge at the registered office of the Fund.

The Annual General Meeting of Shareholders («AGM») held on 24 April 2006 could not deliberate on the items of the agenda as the Financial Statements for the fiscal year ended on 31 December 2005 of the Fund were not finalized on time; the Shareholders of the Fund are hereby kindly invited to a second

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund which will be held at the registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg on 15 June 2006 at 3.00 pm to deliberate and vote on the following Agenda:

B. Agenda to the AGM to be held under private seal:

1. Report of the Board of Directors for the fiscal year ended on 31 December 2005
2. Report of the Auditor for the fiscal year ended on 31 December 2005
3. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ended on 31 December 2005
4. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 31 December 2005
5. Discharge of the Directors from their duties for the fiscal year ended on 31 December 2005
6. Appointment of the Directors for the period until the next General Shareholders' Meeting deciding on the 2006 Annual Report
7. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg, as statutory Auditor for a period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2007
8. Any other business

Shareholders are advised that there is no quorum requirement for the AGM and for the EGM and that resolutions on each item are passed by a simple majority of the votes cast at the meetings.

Shareholders who will not be able to attend the EGM and/or the AGM may be represented by power of proxy; the form of proxy as well as the Financial Statements for the fiscal year ended on 31 December 2005 are available at the registered office of the Fund. The form should be duly filled in and returned by fax to +352 24 88 8491 before 14 June 2006 with the original to follow by post to the Fund at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

I (02489/755/45)

On behalf of the Board of Directors.

TELSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02431/010/17)

Le Conseil d'Administration.

LOMMSAVE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 85.108.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02392/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE D'OCTOBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02393/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) RENTA FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.077.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 15 mai 2006 à 14.30 heures n'a pu délibérer valablement, sur l'ordre du jour ci-dessous, faute de quorum de présence. En conséquence, les actionnaires de ING (L) RENTA FUND II sont invités à assister à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le 19 juin 2006 à 14.30 heures en vue d'approuver la modification des statuts selon l'ordre du jour et les propositions de décisions suivantes :

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts, tant au niveau de la forme que du fond et plus spécifiquement les propositions principales suivantes :

- changement de l'article 1 des statuts et coordination de tous les articles, afin de soumettre la SICAV ING (L) RENTA FUND II à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.
- changement de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la SICAV comme suit : «L'objet exclusif de la Société est le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire de tous genres et/ou d'autres actifs visés par la partie I de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de sa gestion.»
- modification de l'ancien article 5 (nouvel article 7) afin de permettre que tout ou parties des avoirs de deux ou plusieurs compartiments puissent être cogérés.
- refonte de l'ancien article 8 (nouvel article 11) afin de permettre:
 - au Conseil d'administration de traiter, sous certaines conditions, la demande de rachat d'un actionnaire comme une demande de rachat de toutes les actions relevant de la classe d'actions concernée;
 - au Conseil d'administration d'obliger, sous certaines conditions, un actionnaire au rachat de toutes ses actions;
 - au Conseil d'administration de reporter un rachat ou une conversion d'actions dans l'intérêt de la Société.

- modification de l'article 12 afin de permettre au Conseil d'administration de traiter la demande de conversion d'un actionnaire comme une demande de conversion de toutes les actions relevant de ce compartiment et/ou de cette classe d'actions;
- insertion d'un nouvel article 13 concernant certaines restrictions à la possession d'actions;
- modification de l'ancien article 9 (nouvel article 14) afin d'y compléter la description des engagements de la SICAV et de préciser la manière dont les avoirs sont déterminés.
- insertion d'un nouvel article 15 relatif à l'allocation des actifs et des engagements au sein des compartiments.
- modification de l'ancien article 10 (nouvel article 16) afin d'y insérer des mesures permettant de prévenir les opportunités de «market timing»;
- ajout à l'ancien article 18 (nouvel article 20) des nouvelles dispositions concernant les investissements éligibles;
- modification de l'ancien article 13 (nouvel article 25) afin de changer la date d'assemblée pour la porter au deuxième jeudi de juillet à 11 heures 20.
- insertion d'un nouvel article 26 concernant les assemblées générales par compartiments ou classes.
- modification des anciens articles 5 et 6 (nouvel article 27) relatifs à la liquidation et fusion de compartiments ou classes d'actions.
- modification de l'ancien article 24 (nouvel article 29) relatif aux distributions de dividendes.
- modification de l'ancien article 26 (nouvel article 31) afin de préciser les conditions de dissolution/liquidation.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra délibérer valablement quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le texte du projet de refonte des statuts est disponible au siège social de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

I (02490/755/52)

Le Conseil d'administration.

FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.723.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 12 juin 2006 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02395/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ROFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.638.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02432/010/17)

Le Conseil d'Administration.

46070

ULRIKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours avant l'Assemblée au siège social.

I (02394/755/19)

Le Conseil d'Administration.

GAY TIME LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02430/010/18)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport intermédiaire de liquidateur
2. Divers

II (02036/506/12)

Le Conseil d'Administration.

SOFINLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 99.352.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 6 juin 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005;

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

I (02436/1161/17)

Le Conseil d'Administration.

EURO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.009.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02433/010/18)

Le Conseil d'Administration.

TIZZANO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2006 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 2004, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Ratification du transfert de siège social,
6. Réélection statutaire,
7. Divers.

I (02434/000/18)

Le Conseil d'Administration.

GREAT AMERICAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 112.615.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 8 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02435/755/18)

Le Conseil d'Administration.

STEVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.755.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02437/010/17)

Le Conseil d'Administration.

FOUR SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.373.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02438/010/17)

Le Conseil d'Administration.

GALLION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.129.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02439/010/17)

Le Conseil d'Administration.

SOUTH COAST REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 90.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 8.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;

46073

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02440/010/17)

Le Conseil d'Administration.

VAROLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.006.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02441/010/18)

Le Conseil d'Administration.

JEFFERIES UMBRELLA FUND.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.758.

The shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders, which will take place on May 31st, 2006 at 3:00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

To authorise the Board of Directors of the company to designate, subjected to the approval of the CSSF, with regards to article 60, § 4 of the Law of 10th August 1915, as modified, concerning commercial societies, Mr. Pier-Luigi Quattropani, himself being director of the company, to the delegation of the «day to day management» of the company.

The Board of Directors wants to point out, that this «day to day management» delegation is in the context of the submission of the company to the articles of the part I of the Law of 20th December 2002 related to undertakings for collective investment not having designated a Management company.

Decisions on all the items on the agenda do not require a quorum. They will be taken with a majority of the shares present or represented at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the Company.

I (02491/755/19)

The Board of Directors.

ANDRACORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.478.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2006 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

II (01382/534/14)

Le Conseil d'Administration

46074

VIVALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.940.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01171/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.153.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 26 mai 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01903/755/20)

Le Conseil d'Administration.

INGENIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.032.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02200/755/21)

Le Conseil d'Administration.

46075

S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 33.503.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 25th of May 2006 at 11.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2004.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

II (01916/029/17)

The Board of Directors.

LS ALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.463.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mardi 13 juin 2006 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2005
- Approbation des comptes 2005;
- Affectation du résultat;
- Décharges à donner aux administrateurs;
- Décharges à donner au Réviseur d'Entreprises;
- Divers.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

II (01899/000/18)

Le Conseil d'Administration.

FIN METECH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.979.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 24 mai 2006 à 10.00 heures au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Discussion sur les comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
4. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration depuis le 13 avril 2000;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (02037/536/26)

Le Conseil d'Administration.

VARAMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.091.

Les Actionnaires sont priés de vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *26 mai 2006* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01920/802/16)

Le Conseil d'Administration.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.241.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le *26 avril 2006* à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points d'ordre du jour faute de quorum de présence, messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juin 2006* à 11.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01947/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FIN TEAM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.980.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *24 mai 2006* à 11.00 heures au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Discussion sur les comptes pour les exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
4. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration depuis le 13 avril 2000;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (02038/536/26)

Le Conseil d'Administration.

ZIN S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 21.348.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die ausserordentlich am 24. Mai 2006 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2005
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes

II (01962/534/15)

Der Verwaltungsrat.

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.695.

The shareholders are convened to attend to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place on May 26th, 2006 at 2.00 p.m. in the head office of the company, with the following

Agenda:

1. Director's Report and Report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual statutory accounts under Lux. GAAP and allocation of the results as at 31st December 2005;
3. Approval of the consolidated annual accounts under IFRS (IAS) as at 31st December 2005;
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor;
5. Ratification of the cooptation of Mr. Jiri Rebenda as the Director;
6. Election of Statutory Auditor for the period beginning 1st June 2006 and ending 31st May 2007;
7. Miscellaneous.

II (02002/581/17)

The Board of Directors.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.498.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2006 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005
- Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
- Quitus aux Administrateurs et au commissaire;
- Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (02004/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CIC/CIAL CH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.914.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02210/755/21)

Le Conseil d'Administration.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.633.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 24 mai 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01963/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PARAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R. C. Luxembourg B 48.142.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2006 à 14.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01385/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LAUZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.450.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 26 mai 2006 à 11.00 heures au 23, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01511/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL GESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 9.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02199/755/21)

Le Conseil d'Administration.

GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.609.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 26 mai 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (01384/534/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.359.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 mai 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01383/534/14)

Le Conseil d'Administration.

PINUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.819.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2006 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;

46080

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02100/010/17)

Le Conseil d'Administration.

COROLLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.309.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02099/010/17)

Le Conseil d'Administration.

MIRACEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 mai 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02035/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ATHOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.557.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 janvier 2006

Décision

1. Le Conseil décide de transférer le siège social du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018045/4181/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.
